

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
314^{EME} REUNION AU NIVEAU MINISTERIEL
BAMAKO, MALI
20 MARS 2012

PSC/MIN/COMM.(CCCIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 314^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 20 mars 2012, à Bamako, au Mali, a adopté la décision qui suit sur la situation au Nord Mali :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation dans la région du Sahel, en particulier les paragraphes portant sur la situation au nord du Mali [PSC/MIN/3. (CCCIV)] ;
2. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation créée par les attaques que continuent de mener les éléments rebelles du Mouvement national pour la Libération de l'Azawad (MNLA) et d'autres groupes rebelles, y compris les déplacements importants de populations, tant à l'intérieur du Mali que vers les pays voisins. Le Conseil **souligne** la gravité des menaces que cette nouvelle crise fait peser sur la paix, la sécurité et la stabilité au Mali et dans l'ensemble de la région, particulièrement au regard de la fragilité d'ensemble de la situation, qui est marquée par la prolifération d'armes de toutes sortes, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée ;
3. **Réaffirme** les termes des dispositions pertinentes de la décision Assembly/AU/Dec.408 (XVIII), adoptée par la 18^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, les 29 et 30 janvier 2012, ainsi que celles du communiqué final de la 40^{ème} session ordinaire de l'Autorité des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Conseil **se félicite** des communiqués de presse sur la situation au Nord du Mali publiés par le Président de la Commission de l'UA, les 18 janvier et 12 mars 2012, ainsi que par le Président de la Commission de la CEDEAO, le 19 mars 2012 ;
4. **Réaffirme**, en outre, son attachement indéfectible au respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali et **souligne** la détermination de l'UA et de ses Etats membres à n'accepter aucune violation de ces principes. Le Conseil **exprime** la solidarité de l'Afrique avec le peuple et le Gouvernement maliens, ainsi que son appui aux efforts qu'ils déploient en vue d'un retour rapide à une situation normale dans les zones affectées par le conflit ;
5. **Souligne** le rejet par l'UA du recours à la rébellion armée au Mali, pays dont les institutions démocratiques offrent un cadre d'expression pour toute revendication légitime et permettent de trouver, par le dialogue, des solutions aux préoccupations des différentes composantes de la nation malienne. Le Conseil **souligne sa conviction** que le recours à la rébellion armée fait peser une grave menace sur les processus de démocratisation sur le continent, ainsi que sur la stabilité et le développement de l'Afrique, et doit, comme tel, être vigoureusement combattu. Le Conseil **demande** à tous les partenaires de l'UA de marquer leur

appui à la position de principe de l'UA et, partant, de promouvoir une position unifiée de l'ensemble de la communauté internationale sur cette question ;

6. **Exige** l'arrêt immédiat des hostilités et **demande instamment** aux différents groupes rebelles de s'engager sans délai dans la recherche d'une solution pacifique à la crise, dans le cadre strict des principes de l'UA, en particulier le respect et la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que de la souveraineté du Mali. Le Conseil **exprime son appréciation** au Gouvernement malien pour sa disponibilité affirmée à œuvrer en faveur d'une solution pacifique et juste à la crise ;

7. **Exprime sa volonté** de soutenir activement un processus de médiation animé par les pays voisins du Mali, notamment les pays du champ et particulièrement l'Algérie, au regard du rôle crucial que ce pays a toujours joué dans la recherche de solutions à la situation, ainsi que par la CEDEAO, et **demande** au Président de la Commission de convenir avec les acteurs concernés des modalités de la mise en œuvre immédiate d'un tel processus de médiation et de la promotion des synergies nécessaires pour faciliter un règlement pacifique. Le Conseil **demande, en outre**, au Président de la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mobilisation du soutien du continent et de la communauté internationale dans son ensemble à ce processus, y compris à travers la mise en place rapide, sous l'égide de l'UA et des Nations unies, d'un Groupe de soutien et de suivi comprenant tous les pays voisins, les Communautés économiques régionales compétentes (CEDEAO et Communauté des Etats sahélo-sahariens – CEN-SAD), ainsi que les partenaires internationaux concernés ;

8. **Rend hommage** aux pays de la région voisins du Mali, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et, le Niger, qui, malgré les effets de la crise alimentaire que connaît le Sahel, ont accueilli les réfugiés maliens sur leurs territoires et contribué aux efforts humanitaires. Le Conseil **encourage** les pays d'accueil, conformément aux lignes directrices de l'UA et du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de prendre les dispositions nécessaires pour éloigner les camps de réfugiés des zones frontalières. Le Conseil **exprime sa gratitude** aux agences humanitaires et à tous les autres acteurs internationaux pour l'assistance humanitaire apportée aux populations maliennes affectées par la présente crise et les exhorte à intensifier leur appui ;

9. **Demande** au Président de la Commission, en collaboration avec le Gouvernement du Mali, les pays voisins, la CEDEAO et les Nations unies, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'organisation, dans les meilleurs délais, d'une table ronde des partenaires au développement sur les modalités de renforcement et d'intensification de leur appui au Mali. Le Conseil **demande également** au Président de la Commission d'organiser, rapidement, une Conférence de solidarité africaine au bénéfice du Mali et du développement équilibré des régions affectées ;

10. **Demande** au Président de la Commission de lui soumettre des rapports trimestriels sur l'évolution de la situation et le suivi du présent communiqué, et **décide** de rester activement saisi de la question.

